

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 873 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Sihana Bargach

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661 53 63 88 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / / Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Planctose, maladie de la peau,

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Passement des Actes
01/12/23	Co		300.00 Dhs	<p>Docteur Tariq BARGAOUI Ophtalmologue Appt. 5B, Jann. Nakkil, Angle Av. Med. et Hassan II, Temara Centre Tel: 05 97 48 10 10 / GSM: 06 23 23 34 23 INPE : 101223410</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Vieux Marocain Av. Mohamed VI, Hay AL Andalous N°7 TEMARA Tél: 05 37 64 12 18	07/12/23	265,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

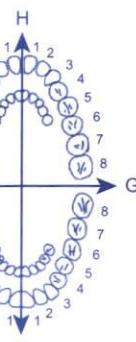
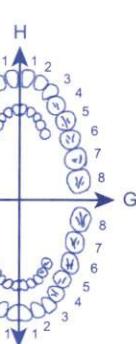
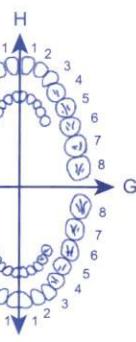
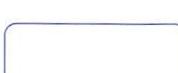
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX 
				MONTANTS DES SOINS 
				DEBUT D'EXECUTION 
				FIN D'EXECUTION 
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX 
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS 
				DATE DU DEVIS 
				DATE DE L'EXECUTION 

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Tarik BARGACH

Ophthalmologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Rabat

Diplômé des Hôpitaux des Armées Françaises

VAL DE GRÂCE - PARIS

Ex. Médecin Commandant à l'Hôpital Militaire Rabat



الدكتور طارق بركاش

أخصاصي طب وجراحة العيون

خريج كلية الطب بالرباط

خريج المستشفيات العسكرية الفرنسية

فال دوكراس - باريس

طبيب رائد بالمستشفى العسكري بالرباط سابقاً

ORDONNANCE

SITAM BARGACH

Date : Le 01/12/13

1) Filthonax cp

79,70

1cp x 3 giorn

2) codoliprane

72,20

1cp 3f/5

3) surgam 20

55,40

1cp 2f/5

4) Vilauenvil cp

28,80

1cp 3f/5

5) D-she ss

79,00

1cp/5

total = 265,10

SURGAM 200MG

CP SEC B20

LOT : 23E004
PER : 30/2/2014

P.P.V : 55DH40

Barcode
6 116000 0600857

Lot :

DS01/22
01/2025

DLC : P.P.C : 79,00 DH

Pharmacie Vieux Marocain
Av. Mohamed VI, Hay AL Andalous

N°7 - TEMARA

Tél: 05 37 64 12 18

PPV

LOT

PER

28,80

Docteur Tarik BARGACH
Ophthalmologue
Appt. 5B Imm. Nakhil, Angle Av. Med VI
et Hassan II, Témara-Centre
Tél: 05 37 48 10 10 / GSM: 06 23 23 34 23
INPE : 101223410

PPV: 22DH20
PER: 07/25
LOT: 142562

Appt 5B Imm. Nakhil, Angle Av. Med VI et Hassan II - Témara - Centre

شقة 5 ب عمارة النخيل، ملتقى شارع محمد VI والحسن II - تمارا - المركز

☎ 05 37 48 10 10 ☎ 06 23 23 34 23 ☎ doc.tbargach@gmail.com

Lire attentivement la notice avant utilisation.
A conserver à une température inférieure à 25°C.
TENIR HORS DE LA PORTEE ET DE LA VUE DES ENFANTS.

Read carefully the package insert before use.
Store below 25°C.
KEEP OUT OF THE REACH AND SIGHT OF CHILDREN.

base® DORES DE GARGANTA

imprimidos revestidos
composição:
Alfa-amilase 3000 U. CEIP
para um comprimido revestido.
**Excipientes com efeito
importante:**
amarelo alaranjado S (E110),
sacarose, lactose.

sanofi-^a
1-13, boulevard Romain Rolland
75014 Paris, France

Fabricant / Manufacturer /
Sanofi Winthrop Industrie
1, rue de la Vierge
Ambarès-et-Lagrave
33565 Carbon Blanc, France

Médicament autorisé
Authorized medicine/
دواء مرخص رقم:
34009 30653074



3 582 0

Distribué sous licence
par LAPROPHAN
21, rue des Oudaya
CASABLANCA - Maroc

**PPV:
60DH10**

Pharmacie vieux marocain

Av.mohammed vi hay al andalous n :7tejmaro tel : 0537641218

Patente n : 26913062 R.C : 56942 ICE : 001843758000001

FACTURE : 10912/2023

Client :

désignation	Prix.U	quantité	total
Filthone x 6	79,70	1	79,70
Goddupane	22,20	1	22,20
Inyam 200	55,40	1	55,40
Vlaevvul x 6	28,80	1	28,80
D-stress 200g	79,00	1	79,00
		total	265,10

Cachet signature et date :

~~Pharmacie Vieux marocain
Av. Mohamed VI, Hay AL Andalous
N°7 - TEMARA
Tel: 05 37 64 12 18~~